

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2018

Présents : M. Colino, Mme Delaunay, M. Boilay, Mme Martin Calderon, M. Courant, Mme Legoupil, Mme Wattebled, M. Leboulanger, Mme Alexandre, M. Bernier, Mme Lesellier, Mme Marnier.

Absents excusés : M. Blin, Mme Vaillant

Absent : M. Crave.

Secrétaire de séance : Mme Alexandre.

Monsieur Colino, maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il informe le conseil municipal des pouvoirs donnés par Mme Vaillant à lui-même et par M. Blin à Mme Marnier. Il présente le procès-verbal de la séance du 13 juin 2018 au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

1. Rapport de la commission d'évaluation des charges transférées

Suite au transfert de la compétence enfance-jeunesse à la communauté de communes, la commission d'évaluation des charges s'est réunie le 28 juin 2018 pour évaluer la charge financière qui en découle. Après avoir entendu l'exposé du rapport de cette commission, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

2. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2017

Monsieur le maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2017 au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

3. Retrait de la délibération instituant la taxe de séjour

Le conseil municipal, à l'unanimité, retire la délibération prise en 2015 qui instituait une taxe de séjour.

4. Décisions modificatives

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications budgétaires suivantes

Dépenses de fonctionnement	
Compte 64131 « Rémunérations »	9 000€
Recettes de fonctionnement	
Compte 744 « FCTVA »	2 000€
Compte 7488 « Autres attributions »	5 800€
Compte 7788 « Produits exceptionnels »	1 200€
Dépense d'investissement	
Compte 2151 « Réseaux de voirie »	4 300€
Compte 2188 « Autres immobilisations »	800€
Recettes d'investissement	
Compte 10226 « Taxe d'aménagement »	5 100€

5. Suppression d'un poste d'ATSEM contractuel

Le conseil municipal retire la délibération du 13 juin 2018 ayant le même objet et supprime le poste d'ATSEM contractuel à temps non complet (32/35^{ème}) à compter du 31 octobre 2018 (2 abstentions).

6. Téléalarme

Le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en charge la location des téléalarmes de deux personnes qui en sont équipées depuis août 2018 et de demander mensuellement le remboursement de cette prise en charge aux intéressés.

7. Eclairage public – remplacement de l'horloge de l'armoire n°3

Monsieur le maire présente un devis établi par le SDEC concernant le remplacement de l'horloge défectueuse de l'armoire d'éclairage public n°3. Le coût total de ces travaux s'élève à 299.60 € TTC et la part de la commune se monte à 162.29€.

Le conseil municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux à l'unanimité.

La séance est levée à 22h15